

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
Auvergne - Rhône – Alpes

Affaire suivie par :
Gérald GERVAIS

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONJOINT DU 6 JUILLET 2017

Étaient présents :

L'administration :

Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles ;
Gérald Gervais, responsable des ressources humaines et secrétaire administratif de séance.

Les représentants du personnel :

Titulaires :

- Emilie Thomas (Snac Fsu Auvergne) et secrétaire du CHSCT ;
- Elodie Zussy (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Jean-Philippe Sevilla (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Isabelle Puech (Cfdt Culture – Sncs Unsa Rhône-Alpes) ;
- Josiane Boulon (Cfdt Culture – Sncs Unsa Rhône-Alpes) ;
- Guy Nicolas (Sud Culture Auvergne) ;
- Florence Gautier (Sud Culture Auvergne).

Suppléants :

- Bailla Aïssou, (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Jean-Pierre Jollivet (Snac Fsu Auvergne).

Les acteurs de prévention :

- Michèle Calero, conseillère de prévention Rhône-Alpes ;
- Serge Rongier, conseiller de prévention Auvergne ;
- Nasséra Bouchaïbi, assistante de prévention de l'Isère ;
- Isabelle Cistac, assistante de prévention de l'UDAP de la Savoie/Haute-Savoie ;
- Sandrine Vermenouze, assistante de prévention de l'UDAP du Cantal ;
- Docteur Patricia Neddham, médecin de prévention AST Grand Lyon ;
- Jean-Pierre Fabre, Inspecteur santé et sécurité au travail.

Étaient excusés :

- Messaouda Slimani-Chamakh (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Laurence Ollivier (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Anne Lise Curcio (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Paul Girard, assistant de prévention de l'UDAP de l'Allier ;
- Jean-François Vilvert, assistant de prévention de l'UDAP de l'Ardèche ;
- Laurent Vanoni, assistant de prévention de l'UDAP de la Drôme ;
- Roger Chol, assistant de prévention de l'UDAP de la Loire ;
- Charles Vignes, assistant de prévention de l'UDAP de Haute Loire ;
- Laurence Monier, assistante de prévention de l'UDAP de l'Ain
- Sylvie Exertier, Conseillère technique régionale ;
- Dominique Ranoux, Conseillère technique régionale ;
- Muriel Giordano, Conseillère technique, responsable des assistantes sociales.

Médecin de prévention Auvergne : néant depuis le 01/01/2016.

Présence également d'Anna Chaput, stagiaire auprès du groupe de prévention des RPS

Propos liminaire :

Michel Prosic remercie les membres du CHSCT de s'être déplacés pour la tenue de l'instance.

Tour de table des membres présents : le quorum est atteint.

Michel Prosic invite les membres à s'exprimer sur les questions diverses.

Emilie Thomas propose la liste suivante dont certains sujets concernent plus précisément le site de Chazerat et mériteraient dès lors un CHSCT de site :

- l'accès aux personnes en situation de handicap ;
- la sécurité incendie ;
- la climatisation de l'UDAP 63 ;
- l'occultation de la verrière de Chazerat 2.

Elle indique également qu'un point sur les archives pourrait émerger.

Dans un deuxième temps, un point sur les logiciels pourrait être effectué tout comme celui sur l'arrivée d'agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) au sein du centre de conservation et d'étude (CCE).

Isabelle Puech souhaiterait également que les interrogations qui ont émergées à l'occasion de la formation « guide file serre file » organisée récemment puissent être ici officialisées afin d'obtenir les réponses adéquates.

Isabelle Cistac souhaiterait également faire un point sur la finalisation de l'aménagement de poste d'un agent du service de l'UDAP 73/74.

Point 1 : Approbation du PV de CHSCT du 4 mai 2017

Isabelle Puech remercie le secrétariat pour la qualité du procès-verbal.

Guy Nicolas s'interroge sur la diffusion de ces procès-verbaux.

Gérald Gervais indique que les derniers procès-verbaux, une fois signés, seront diffusés sur l'intranet, si possible avant le 15 août. Il conviendrait également selon lui d'améliorer leur visibilité sur cet outil.

Michel Prosic indique qu'un message sera diffusé à l'attention du personnel pour mentionner cette publication et également pour rappeler la destination de cet intranet.

Bailla Aïssou précise que les représentants du personnel peuvent également envoyer un compte-rendu de leur côté.

Michel Prosic propose d'approuver le procès-verbal.

Point 1 PV du CHSCT du 4 mai 2017 Le PV est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Présentation des suites données au dernier CHSCT (pour information)

Gérald Gervais rappelle qu'il s'est écoulé deux mois depuis le dernier CHSCT. Il informe les membres que la demande portant sur l'inscription dans les suites données du projet de registre santé sécurité dématérialisé a été prise en compte. La question de la signature électronique avait alors été abordée. Les premiers éléments recueillis par la conseillère de prévention, notamment auprès du site de Poitiers qui dispose d'un registre dématérialisé, ne permettent pas d'entrevoir une mise en œuvre aisée de cette signature. Le site de Poitiers n'en dispose d'ailleurs pas.

Il mentionne également la demande d'inscription d'une visite technique des locaux lors du dernier CHSCT. La procédure est en cours de rédaction par le service du fonctionnement. Cela pourrait par ailleurs s'inscrire dans la réflexion plus globale de l'accueil des agents.

Il indique également qu'il avait été demandé d'analyser le rôle du service du fonctionnement dans le marché de « prestation ménage » du site d'Annecy de l'UDAP 73/74. Le titulaire du marché est la DDT ; à ce titre, il conviendrait de saisir dans le cahier de liaison de la DDT cette difficulté.

Il précise ensuite que la rédaction de la note relative aux « accidents de travail », avec information quant à la mise en œuvre d'une délégation d'analyse de ces accidents, est également en cours de finalisation. Elle pourrait être signée d'ici la fin du mois mais il s'interroge sur l'opportunité de la diffuser à sa signature ou à la rentrée, une fois la plus grande partie des agents revenue.

Il annonce également que la présentation des indicateurs de suivis demandés lors du dernier CHSCT fait aujourd'hui l'objet d'un point. Il avait été également demandé lors de cette séance des informations sur les moyens de communication prochainement déployés. Le bureau informatique indique à ce titre que JITSi, une application développée permettant à ses utilisateurs d'établir des conversations audio et vidéo sur Internet avec un partage de document grâce à l'écran de partage, sera prochainement testé. Une cinquantaine de poste sera équipée lors de cette expérimentation.

S'agissant enfin du trombinoscope et de la question des données à caractère personnel, les premiers éléments tendent à s'orienter vers la déclaration simplifiée auprès de la CNIL. L'avis des membres du CHSCT et l'adhésion des agents seront recherchés. Quant au livret d'accueil, Gérald Gervais indique que le calendrier initialement prévu est reporté afin d'intégrer, d'une part, les observations des membres du CHSCT présents lors de la réunion à ce sujet et, d'autre part, une nouvelle maquette pour exposer deux versions aux membres. Une plus forte inclusion des UDAP est recherchée dans cette deuxième version. Il mentionne également l'attache prise auprès du service communication de la DRAC afin de vérifier les possibilités de réaliser ce travail en interne ou de le confier à un prestataire extérieur.

Michel Prosic remercie le secrétaire permanent pour le document présenté. L'attente était en effet forte sur le fait de disposer d'un document clair sur les chantiers, les échéances et le suivi des actions menées.

Elodie Zussy apprécie le suivi mené, car plus que le document, certains dossiers avancent. Elle espère que cela continuera.

Guy Nicolas s'interroge sur la forme de ce trombinoscope : est-il envisagé comme un trombinoscope d'élus, ou, en fonction des arrivées des agents, un document avec la présentation des missions et des fiches de poste. Cela permettrait-il une meilleure connaissance des collègues et de leur travail.

Gérald Gervais n'a pas une idée arrêtée. Il indique que les arrivées au fil de l'eau peuvent aujourd'hui être gérées grâce à Sémaphore et son espace « mouvement », bien que cela ne soit pas utilisé par tous. Toutefois, il est alors possible de déposer sa photo et de préciser en quelques lignes son parcours et le poste qui sera occupé.

Il lui semble donc que l'avis qui serait demandé aux membres du CHSCT porterait sur un trombinoscope avec simplement le nom, prénom et photo des agents.

Pour répondre à M. Guy Nicolas sur la connaissance des métiers, Gérald Gervais précise que cela a été abordé lors des ateliers collectifs menés par des membres du groupe de travail sur la prévention des risques psycho-sociaux et pense que d'autres solutions pourraient être étudiées pour répondre à cette méconnaissance, comme la présentation d'un métier par un agent ou la rencontre d'un service. Il s'agit également, selon lui, de travailler sur la transversalité des pôles et des services.

Baïlla Aïssou rappelle qu'elle avait proposé que les fiches de poste soient disponibles sur intranet mais que cette proposition n'avait pas été retenue.

Michel Prosic pense que le trombinoscope doit être réalisé pour sa fonction première. Il serait utile pour les nouveaux arrivants afin de se situer et de permettre de faire tomber la possible barrière de l'appréhension lors d'un premier contact téléphonique. Le côté humain de ce trombinoscope est intéressant tout comme le sentiment d'appartenir à une communauté de travail.

Elodie Zussy revient sur le tableau des suites et propose de supprimer de celui-ci les actions qui ont été finalisées.

Gérald Gervais indique que cela sera fait.

Michel Prosic précise qu'il convient de conserver en revanche en archives ces actions terminées.

Guy Nicolas aborde alors la question du stockage des données de manière plus globale mais également la question du flux nécessaire pour acheminer ces données volumineuses.

Gérald Gervais précise que la question a été posée au bureau informatique mais que celui-ci est actuellement appelé à résoudre des problèmes réseaux et à travailler sur les impacts des modules de logiciels comme RenoRh (module formation, gestion des congés) ou GIR pour la flotte automobile.

Michel Prosic revient sur JITSi, l'équivalent d'une visio-conférence individualisée. Cela a été expérimenté par la DDT 69 et la DREAL. Une généralisation de l'outil est prévue. S'agissant de la DRAC, une cinquantaine de postes va être équipée et, après évaluation, JITSi sera déployé. Sur la question des réseaux, un travail spécifique a été lancé à la DRAC Bourgogne-France-Comté qui vise à nettoyer, après diagnostic, les ordinateurs. Cela devrait permettre de regagner du flux. Si les conclusions de ce travail sont positives, elles seront utilisées pour effectuer ce même travail dans les autres DRAC.

Point 3 : Présentation des registres santé sécurité au travail

Gérald Gervais présente succinctement, dès lors que le sujet a d'ores et déjà été abordé, la réflexion relative à la mise en place d'une signature électronique des RSST. Il remercie la conseillère de prévention du site de Lyon qui a pris des renseignements afin de savoir comment procéder en ce sens. Il s'avère que pour signer électroniquement un

document, il est nécessaire d'obtenir un certificat électronique, certificat assimilable à une carte d'identité numérique permettant d'attester avec certitude l'identité d'une personne. Il indique que Michèle Calero s'est également rapprochée de la DRAC Nouvelle Aquitaine – site de Poitiers – qui a mis en place des RSST dématérialisés : le site de Poitiers n'utilise pas de signature électronique.

Michèle Calero précise que cette question a quelque peu retardé la mise en œuvre du projet.

Sandrine Vernemouze mentionne l'application Gestauran, système informatisé de gestion des autorisations et de recherche des antériorités liées à l'application du Droit des Sols dont se servent les architectes des Bâtiments de France pour émettre leurs avis, et précise qu'il y a une signature électronique.

Gérald Gervais pense qu'au regard de l'objectif poursuivi dans la mise en œuvre du registre, la mise en place de cette signature électronique est peut-être disproportionnée. Il revient ensuite sur les fiches du registre en cours et mentionne à ce titre l'envoi complémentaire réalisé auprès des membres.

Il mentionne en premier lieu la fiche datée du 3 juillet relative à une nouvelle tentative d'effraction au sein de l'UDAP 38. A ce titre, la cheffe de l'UDAP précise sur cette même fiche que la ville de Grenoble a donné son accord sur la déclaration préalable de travaux. Ils pourront donc commencer prochainement afin de mettre en place les volets roulants évoqués lors du dernier CHSCT.

Nassera Bouchaïbi indique que lorsque cela est arrivé, les agents ont eu une sensation d'insécurité. Le 3 juillet, elle précise qu'ils n'étaient que deux agents dans le service et que les jeunes sont restés assez longtemps devant les locaux.

Bailla Aïssou demande si une déclaration a été effectuée auprès du commissariat.

Nassera Bouchaïbi répond par la négative, les jeunes étant partis par la suite. En ce qui concerne les volets, elle indique que l'entreprise est passée la semaine précédente mais celle-ci n'était pas certaine d'effectuer les travaux avant les congés du mois d'août bien que la cheffe de l'UDAP fait son possible pour cette réalisation.

Michel Prosic confirme que ce dossier est une urgence et une importance identifiées depuis plusieurs mois ; avec la déclaration préalable, il espère que cela va maintenant se faire dans de très brefs délais. Il précise ensuite qu'il ne faut pas hésiter à contacter les services de la préfecture.

Isabelle Puech insiste sur la rapidité à réaliser ces travaux d'autant plus qu'il s'agit du troisième événement de ce type et que les agents ne peuvent pas continuer à travailler avec cette crainte.

Nassera Bouchaïbi confirme que cela les inquiète, l'été ne faisant que débiter, les agents pensant qu'il conviendra également de fermer les volets roulants entre midi et deux.

Michel Prosic indique que les délais d'instruction sont passés et que la question n'était pas budgétaire : il faut maintenant que les travaux débutent.

Elodie Zussy précise que la première infraction remonte à deux ans.

Michel Prosic constate qu'il y a deux ans, le départ du service était programmé. Aujourd'hui, il est acté que le service restera a minima un an de plus, sans plus de visibilité, il n'y a donc pas de question à se poser dès lors que ces travaux touchent à la sécurisation des locaux pour les agents.

Jean-Pierre Jollivet s'interroge sur le fait de demander au commissariat des rondes aléatoires.

Nassera Bouchaïbi précise que les rondes existent déjà mais qu'il peut certainement leur être demandé de les multiplier aux alentours du site de l'UDAP.

Michel Prosic conseille, dès lors que la cheffe de service fait partie des réunions du préfet, que cette dernière évoque le dossier afin que l'UDAP soit intégrée régulièrement dans les rondes.

Jean-Pierre Fabre propose également qu'une personne de l'UDAP se rapproche du commissariat afin qu'une procédure soit co-construite.

Michel Prosic indique que l'idéal est de passer par le cabinet du préfet de façon à ce que le bon dispositif soit mis en place.

Gérald Gervais indique qu'une deuxième fiche sur le même sujet existe également. Il mentionne ensuite la fiche réalisée par l'UDAP 73/74 relative à la prestation ménage dont il était question dans le tableau des suites à donner.

Nassera Bouchaïbi atteste que le ménage n'est pas non plus réalisé de manière satisfaisante à l'UDAP 38.

Elodie Zussy s'interroge sur les moyens utilisés à ce jour pour faire remonter le problème à la DDT 74 et suggère l'envoi d'un courrier.

Isabelle Cistac pense que la « voie diplomatique » est aujourd'hui privilégiée, soit le contact direct.

Serge Rongier s'interroge : la société de ménage ne respecte-t-elle pas son contrat ou est-ce le contrat qui n'est pas adapté ? Il a l'impression que les contrats actuels tendent à diminuer le nombre et la qualité des prestations.

Isabelle Cistac indique que le contrat n'est en effet pas adapté, dès lors qu'il ne semble pas avoir été revu à l'installation de l'UDAP.

Michel Prosic annonce que le secrétariat général prendra contact avec celui de la DDT. Un recensement des besoins en amont permettra, lors d'une réunion postérieure, de vérifier les impacts sur le contrat actuel et d'échanger sur les évolutions possibles. Il indique que M. Bullot sera le référent de ce dossier et se déplacera pour organiser cette réunion.

Isabelle Cistac précise qu'il y a également la question de l'isolation acoustique.

Michel Prosic indique qu'il convient de regarder ce qui relève du propriétaire et ce qui relève du locataire.

Elodie Zussy s'interroge sur la mise en œuvre de cloison amovible acoustique dans un premier temps.

Michel Prosic propose de regarder dans un premier temps avec la DDT et si aucune solution pérenne se dessine, il conviendra de regarder des solutions alternatives.

Gérald Gervais présente ensuite la fiche relative au dysfonctionnement constaté dans les toilettes du 1^{er} étage du site de Lyon. L'achat du bloc WC avait été réalisé au 13 juin mais il y avait toujours une applique transitoire pour la lumière. Il mentionne enfin la dernière fiche relative aux nuisances sonores de la photocopieuse présente devant le bureau d'un agent de la CRMH.

Michèle Calero rappelle qu'au premier étage – aile du patrimoine –, il y avait deux photocopieurs : un pour l'UDAP 69 et un pour la CRMH.

Josiane Boulon mentionne aussi un problème de fonctionnement lié à l'engorgement devant cette photocopieuse induite par le volume du travail réalisé. En cas de problème technique, cela monopolise le service informatique mais également un report sur les autres étages. Par ailleurs, elle souligne qu'un photocopieur pour deux services comme la CRMH et l'UDAP 69 n'est pas suffisant.

Michèle Calero propose, en lien avec le service du fonctionnement, une étude comparative sur l'utilisation des photocopieurs.

Isabelle Puech précise que cela a en effet eu un impact sur le service financier.

Michel Prosic indique qu'il s'agit d'un sujet récurrent qu'il convient de régler et souhaite être informé dès que l'étude comparative aura été réalisée.

Baïlla Aïssou ne comprend pas la raison de cette étude. Selon elle, le fait que des agents se plaignent suffit afin d'agir.

Michel Prosic indique qu'il n'y a qu'un seul photocopieur par demi-aile. Introduire un deuxième photocopieur dans une demi-aile nécessite de s'assurer du besoin véritable mais également de voir si ce besoin n'existe pas ailleurs.

Baïlla Aïssou insiste dès lors que le seuil de tolérance de chacun diverge.

Michel Prosic précise que la localisation est également à regarder.

Michèle Calero indique que celui-ci avait été déplacé afin de centrer sa localisation au regard des deux services. Son déplacement au niveau des armoires nécessiterait d'importants travaux.

Elodie Zussy mentionne le coût important que cela représenterait.

Jean-Pierre Jollivet indique que l'administration est dans une phase de dématérialisation des dossiers. Le volume reçu par messagerie est important. Par ailleurs, tous les agents ne sont pas équipés d'un double-écran ce qui entraîne de nombreuses impressions alors, qu'auparavant, les dossiers étaient reçus en version papier. L'investissement en scanner, en photocopieur ou en double-écran sera certainement nécessaire.

Michel Prosic propose qu'un diagnostic soit réalisé sur ces besoins liés à la dématérialisation. Il rappelle que le ministère réalise des actions de soutien aux changements et les finance, et que les UDAP en bénéficient en ce moment (changement des ordinateurs).

Jean-Pierre Jollivet mentionne également les besoins en stockage de données.

Josiane Boulon confirme cela et indique que des demandes ont été effectuées en ce sens auprès du service informatique. Elle pense par ailleurs que la DRAC est en retard sur les plans de numérisation.

Michel Prosic affirme inscrire cette question à l'ordre du jour d'un prochain CODIR. Il demandera au secrétaire général de piloter un groupe de travail sur les conséquences à prévoir sur ces questions en associant les acteurs.

Jean-Philippe Sévilla rappelle qu'un plan de numérisation existe au centre de documentation mais qu'il est difficile à mettre en œuvre par manque de moyens et de personnels.

Guy Nicolas indique que le fait d'avoir deux écrans est assez aisé.

Michèle Calero revient sur la signature électronique du registre santé sécurité et demande s'il est possible d'avancer sans sa mise en œuvre.

Michel Prosic interroge donc de manière formelle les membres du CHSCT qui n'y voient pas d'inconvénient.

Point 4 : Examen des accidents du travail

Gérald Gervais rappelle que deux accidents de travail s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 15 juin 2017 et que par conséquent, à la date d'envoi des documents, aucun nouvel accident ne s'était produit. Le point avait pour objectif de présenter le nouveau tableau de recensement des accidents de travail et de communiquer l'enquête réalisée en 2016 par le ministère sur les données 2015.

Le docteur **Patricia Neddham** précise que les accidents de circulation sont les plus fréquents. Elle s'interroge donc sur la mise en place au niveau national ou local d'un plan de prévention des risques routiers.

Michèle Calero indique qu'un groupe de travail s'était réuni en mars au sein de la DRAC mais que les travaux n'ont pas avancé depuis. Elle relancera cela après la période estivale.

Michel Prosic confirme que cette partie doit être couverte.

Le docteur **Patricia Neddham** s'interroge également sur la signification du « contact d'exposition » dans la nature des risques : est-ce une exposition de contact cutané ?

Michel Prosic demande à ce que l'on interroge le ministère sur ce point.

Emilie Thomas signale qu'un agent de la CRMH a fait un malaise hier. L'imputabilité au service doit être analysée au regard de la charge de travail et des activités extraprofessionnelles de l'agent.

Jean-Pierre Fabre précise qu'un accident de travail est normé. L'agent doit le déclarer comme tel.

Gérald Gervais indique que les documents sont en cours. L'agent a effectué la déclaration et le n+1 a réalisé l'enquête. Il signale avoir eu l'agent au téléphone le soir même. Le suivi médical est en cours. Sur la reconnaissance de l'imputabilité, si doute il y a, il est possible de demander un avis médical. A ce jour, il est possible d'indiquer que le malaise est intervenu sur le lieu de travail, pendant les horaires de travail.

Le docteur Patricia Neddham indique qu'il convient en effet qu'un lien avec le travail soit fait pour que l'accident du travail soit reconnu.

Emilie Thomas précise que cet agent gère aujourd'hui trois départements et que son N+1 a demandé un renfort.

Guy Nicolas demande si une enquête doit avoir lieu.

Jean-Pierre Fabre précise les trois natures d'accident : le premier est celui de l'accident ou incident grave, le deuxième est le côté répétitif de certains accidents, le troisième est

celui d'un accident plus « classique ». Dans les deux premiers cas, une enquête du CHSCT est alors obligatoirement diligentée. Dans le troisième, la possibilité existe à la demande de la majorité des membres du CHSCT.

Gérald Gervais indique qu'une note sera prochainement réalisée sur les accidents du travail.

Jean-Pierre Fabre précise que l'enquête du CHSCT a vocation à déterminer l'enchaînement des causes ayant conduit à l'accident et non à déterminer l'imputabilité.

Point 5 : Point sur la médecine de prévention

Gérald Gervais mentionne le contexte global de pénurie de médecins de prévention rencontrée sur le territoire national. S'agissant de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, les deux conventions pour l'UDAP de l'Ain et l'UDAP Savoie et Haute Savoie ont été signées. Une convention était également en cours de signature pour l'UDAP de l'Allier. L'adhésion a été reçue : les agents devraient prochainement être reçus. Pour l'UDAP de l'Ardèche, un contact est établi avec le secrétaire général de la DDT afin d'étudier le conventionnement avec le médecin de prévention de cette direction. Ce conventionnement est en cours.

Gérald Gervais indique ensuite que pour l'Hôtel de Chazerat et l'UDAP du Puy de Dôme, une demande d'adhésion au Pôle Santé du CDG 63 est en cours d'expertise par les services du CDG. En revanche, pour l'UDAP de la Haute-Loire, une deuxième piste est explorée suite à l'échec de la première. Pour l'UDAP de la Drôme, un contact a été pris avec l'AIPVR – Santé au Travail de la Drôme mais celle-ci ne souhaite pas conventionner avec le ministère de la Culture. Une piste est à l'étude avec le médecin de prévention de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Enfin, pour l'UDAP Loire, un contact a été pris avec le médecin de prévention de la préfecture de la Loire qui s'occupe également des agents de la DDCS, de la police et de la Direction du Travail.

Michèle Calero précise que cette piste s'est éteinte mais qu'elle étudie une deuxième piste.

Jean-Pierre Jollivet s'interroge sur les raisons des refus.

Le docteur **Patricia Neddham** précise que les priorités d'actions des services de santé au travail se situent dans le secteur privé et ce, à la demande de l'autorité de tutelle qu'est la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). L'agrément des services de santé au travail est conditionné à l'interdiction de refuser une adhésion d'une structure du secteur privé ; en revanche, cela ne s'applique pas pour les services de l'Etat qui doivent organiser leur propre service de médecine de prévention.

Michel Prosic souhaite indiquer qu'une progression est notable ; il s'agit d'un véritable sujet de préoccupation et les services y travaillent.

Baïlla Aïssou demande si l'administration centrale est informée des avancées.

Gérald Gervais précise que les conventions sont signées par le secrétariat général du ministère.

Michèle Calero ajoute que le Bureau Santé et Sécurité au Travail (BSST) a réuni, en mars 2017, les conseillers et assistants de prévention. Lors de cette réunion, la pénurie de médecin de prévention en région a été soulevée et cela fait l'objet d'une attention particulière de la part du BSST.

Isabelle Cistac indique que le dispositif sera mis en place dès septembre pour l'UDAP 73/74. Les 11 agents seront donc suivis.

Point 6 : Point d'étape du groupe de travail sur la prévention des risques psychosociaux et proposition d'un logigramme (actions à mener et décisions à prendre) (pour avis)

Gérald Gervais présente les indicateurs qui avaient été retenus au printemps 2016 à savoir :

- le taux d'absentéisme pour des raisons de santé (pour maladie ordinaire, longue maladie et congés longue durée, accident du travail et maladies professionnelles), taux présenté lors du bilan social ;
- le taux de rotation des agents présenté également lors du bilan social ;
- le taux de visite sur demande (les visites demandées par les agents mais aussi par le médecin du travail qui souhaite revoir un agent), taux présent dans le rapport annuel du médecin.

Michel Prosic mentionne le fait que le taux de rotation trouve ici sa pertinence lorsqu'il est étudié sur un poste où la fréquence de rotation est importante. L'essence même des postes dans l'administration est la mobilité : géographique, fonctionnelle ou de métier.

Gérald Gervais acquiesce et indique qu'il s'agit d'un point de vigilance. Il présente les autres indicateurs annuels : la « durée du travail » où, plus exactement et précisément, le nombre d'agents ayant déposé des jours sur le CET et le nombre de jours posés sur le CET, l'évolution de l'occupation des postes (soldes départs/embauches par an, nombre de postes non pourvus et durée de la vacance de poste), le nombre de signalement de souffrance au travail, le kilométrage effectué par véhicules et pour l'ensemble du parc automobile. Il précise sur ce dernier point qu'il n'est pas possible aujourd'hui de suivre finement le kilométrage réalisé par chaque agent pour de multiples raisons parmi lesquelles le covoiturage réalisé et les relais réalisés ou les déclarations papier réalisées. S'agissant de l'analyse du ressenti des agents, il s'agit d'un questionnaire réalisé lors du premier semestre 2016 qui permettrait d'avoir une analyse annuelle.

Emilie Thomas présente ensuite le logigramme issu du travail réalisé en groupe de travail RPS suite à la commande du CHSCT. Elle précise que l'objectif est d'organiser la prévention et de pouvoir également comptabiliser les cas déclarés de souffrance au travail. Elle indique donc que l'alerte peut être donnée par de nombreux acteurs aujourd'hui identifiés ou par le comité de suivi RPS dont le rôle sera présenté ensuite. L'agent peut souhaiter que son signalement reste anonyme ; dans ce cas-ci, la fiche de recensement serait anonyme mais permettrait *a minima* de les recenser. Si l'agent accepte que le dossier soit connu, un trinôme pourrait centraliser les alertes. Le trinôme serait composé d'un membre de l'administration, à savoir le secrétaire général, d'un conseiller de prévention (un sur le site de Lyon, un sur le site de Clermont-Ferrand) et d'un représentant du personnel et de son suppléant sur chaque site. Selon la complexité du cas, il sera fait appel aux autres acteurs de la prévention. Le trinôme orientera alors la demande en établissant une pré-analyse. La situation sera donc soit individuelle soit collective. Au niveau individuel, il se peut que le cas étudié soit déconnecté du travail ; le trinôme pourra orienter l'agent vers les aides ou moyens existants. Si cela touche au travail, comme un conflit interpersonnel par exemple, le trinôme renverra également vers l'interlocuteur adapté en prescrivant le cas échéant une mesure. Lorsque les situations sont collectives, avec des problématiques managériales, de dysfonctionnement..., le trinôme saisira le comité de suivi RPS, composé d'un pilote, de représentants de personnels, de membres de l'administration, de conseillers et assistants de prévention, soit les membres du groupe de travail sur la prévention. L'objectif est alors d'arrêter un plan d'action après diagnostic et entretiens au sein du service concerné. Le plan d'action est validé par la direction et présenté au service. Elle précise qu'il s'agit d'un premier projet qu'il convient de discuter en instance.

Michel Prosic remercie les deux intervenants pour leur présentation.

Florence Gautier s'interroge sur l'indicateur qualitatif exposé et sur la réalité de sa mise en œuvre.

Gérald Gervais acquiesce et précise qu'il convient de l'expérimenter afin d'interroger l'efficacité de cet indicateur. Il conviendra peut-être de le réajuster au besoin.

Jean-Pierre Jollivet demande s'il est possible, sur les indicateurs d'y prêtant, de les détailler par catégorie ou par métiers.

Gérald Gervais précise que les extractions sont nominatives mais il est possible d'essayer de retraiter certaines données.

Josiane Boulon pense que le travail réalisé est excellent et qu'il convient de le poursuivre. Néanmoins, elle s'inquiète sur les cas à traiter aujourd'hui ou demain. Elle souhaite aussi qu'un certain nombre de personnes ne pense pas entrer dans ce cadre alors qu'elle pourrait tout à fait y trouver leur place. Il convient de rester en alerte sur certains corps de métiers.

Bailla Aïssou rappelle que ce travail est aussi réglementairement obligatoire. Elle s'interroge par ailleurs sur la nécessité de faire apparaître la partie « situation individuelle sans lien avec le travail » dans le dispositif présenté dès lors qu'il s'agit de la vie privée des agents.

Emilie Thomas indique que certains problèmes d'ordre familiaux peuvent trouver des solutions dans le milieu professionnel, comme des facilités horaires ou l'accès à une assistante sociale par exemples.

Le docteur **Patrica Neddiam** indique qu'il n'est pas possible de mettre de côté l'aspect personnel dès lors que des impacts peuvent exister sur le plan professionnel et ce, bien que les réponses apportées ne seront pas sur le travail.

Bailla Aïssou ne pense pas qu'il convient de le mettre de côté mais qu'il ne faudrait pas que ce côté personnel occulte les problématiques liées au travail justement.

Le docteur **Patrica Neddiam** précise que la personne qui ne souhaite pas mentionner ses soucis personnels ne le fera de toute façon pas. Elle explicite également que certaines difficultés personnelles peuvent rejaillir sur le travail de la personne mais également sur le collectif de travail.

Isabelle Puech tient à faire part officiellement de son découragement, de sa désillusion. Elle considère que la réflexion en cours lui semble bonne mais qu'en parallèle des risques s'aggravent voire continuent à naître.

Guy Nicolas revient sur le risque routier et considère qu'il est dommage de ne pas pouvoir comptabiliser les kilomètres réalisés par chaque conducteur. Il est par ailleurs déstabilisé, car les présentations sont axées sur la prévention alors que le logigramme fait état de la récupération des problématiques.

Gérald Gervais indique que le groupe de travail s'inscrit en effet sur le volet de la prévention primaire mais il ne peut pas être délaissé les préventions secondaire et tertiaire, et donc le curatif. A ce titre, il avait été demandé de réfléchir à un dispositif permettant d'essayer de répondre, en dernier recours, aux difficultés rencontrées. Il espère bien évidemment que le plan de prévention qui sera établi pour le début d'année 2018, selon le calendrier aujourd'hui fixé, permettra d'éviter la plupart des dysfonctionnements. Sur le risque routier, il mentionne les limites des outils actuels :

ainsi, sur le site de Clermont-Ferrand, le suivi des réservations se fait encore sur papier et non par une base de données.

Guy Nicolas mentionne que cela permettrait de réaliser des enquêtes, quand il est par exemple suspecté que la charge de travail et des déplacements est liée à un accident de travail.

Jean-Pierre Fabre pense qu'il conviendrait tout d'abord d'avoir un plan de prévention des risques routiers. Plusieurs chantiers sont aujourd'hui en cours au sein de la DRAC et il est difficile de tout mener de front. S'agissant des RPS, la question est aujourd'hui traitée de manière satisfaisante. Pour les risques routiers, il s'agit en effet d'un des risques premiers pour les agents.

Josiane Boulon demande si cela peut être suivi par Chorus.

Michel Prosic propose de regarder cela avec le prochain logiciel interministériel.

Isabelle Puech indique qu'il suffit parfois de parler avec un conseiller ou un conservateur, à titre indicatif.

Gérald Gervais indique qu'il conviendrait déjà de définir la population qui effectue des kilomètres. Le kilométrage moyen/agent serait alors plus représentatif. Par ailleurs, avec la fusion, il est probable que les kilomètres aient augmentés pour certains mais également baissés pour d'autres, avec la redistribution des départements.

Guy Nicolas pense que cet élément pourrait infléchir la répartition des secteurs lors de la redéfinition des fiches de postes.

Jean-Pierre Fabre indique qu'il est possible de regarder ce qui est fait de la DRAC Occitanie sur cette question. Le kilométrage est une indication mais il faudrait aussi prendre en compte les horaires de conduite. Cela est toujours multifactoriel.

Michel Prosic compte beaucoup sur les évolutions futures du logiciel. Il serait bien qu'en fonction du lieu de réunion, le logiciel puisse attribuer le véhicule adéquat : électrique pour la ville, essence si la distance est moyenne, diesel si elle est plus longue.

Serge Rongier indique qu'aujourd'hui il est parfois difficile de trouver un véhicule.

Emilie Thomas souhaite revenir sur les propos de M. Guy Nicolas. Sur les cas actuels, l'administration doit aujourd'hui y répondre ; le groupe de travail s'occupe quant à lui sur la prévention à venir et le logigramme est là pour la structurer. Il y aura aussi une visibilité accrue pour les agents.

Elle revient ensuite que les entretiens individuels et collectifs qui permettront d'affiner les hypothèses de travail et de rédiger un plan d'action en lien avec les véritables problématiques de la DRAC. A travers les discussions actuelles, il est également question de l'engagement du CODIR. Une rencontre sera réalisée au cours du dernier trimestre de l'année afin que le CODIR soit sensibilisé à l'ensemble de la démarche mais également aux actions à mener.

Bailla Aïssou demande qu'un avis soit émis sur cette étape. Elle demande également qu'il y ait un suivi postérieur après la fin du groupe.

Michel Prosic indique que le groupe de travail a en effet vocation à s'éteindre une fois que le CHSCT sera doté de l'outil. Le suivi se fera ensuite au sein du CHSCT, acteur essentiel de cette démarche. Sur le point évoqué par Mme Emilie Thomas, il souhaite qu'il y ait une formation pour les membres du CODIR et des managers sur ces risques psycho-sociaux.

Isabelle Puech souhaite que la question du déni récurrent soit alors évoquée. Les problèmes existent, il faut que les managers en prennent conscience.

Jean-Pierre Jollivet indique que le bon vernis de la formation est intéressant mais qu'il conviendrait auparavant de passer un bon coup de papier de verre pour certaines personnes.

Michel Prosic pense que la formation peut-être également révélatrice d'une prise de conscience.

Guy Nicolas mentionne la question des compétences, de métiers. Certains managers ont certes des compétences techniques mais aucune en management. Le service des ressources humaines de proximité pourrait être aux côtés des chefs de service pour organiser leur réunion de service, les accompagner.

Gérald Gervais indique qu'un manager est en capacité d'organiser, d'animer, de décider. A ce titre, le service des ressources humaines n'est pas là « pour faire à la place de ». Il peut en revanche conseiller.

Michel Prosic propose que le CHSCT passe au vote sur le dispositif présenté à travers l'organigramme. Le groupe de travail de prévention des RPS continuera de travailler jusqu'à la mise en place du plan d'action et intégration du DUERP.

Point 6

La proposition de logigramme recueillie, à une abstention près, l'unanimité favorable des membres représentants du personnel.

Michel Prosic propose de reprendre la séance à 14h00 afin de permettre aux membres de déjeuner.

Levée de séance à 12h45.

Point 7 : Point d'information sur le déploiement du logiciel ARP et ses conséquences en termes d'organisation

Gérald Gervais remercie les deux adjointes du conservateur régional de l'archéologie pour la rédaction de ce point. Il mentionne tout d'abord la reprise des données, leur bascule dans ARP et indique qu'il y a encore quelques difficultés liées à cette bascule. S'agissant de la formation, celle-ci a eu lieu sur les deux sites, à raison de 2 formations sur 3 jours. Une formation adaptée et spécifique a été mise en place pour 1 agent sur le site de Clermont. Il précise qu'une formation ARP-administrateur a été dispensée le jeudi 22 juin à Paris à deux agents sur le site de Lyon (M.-A. Gaidon-Bunuel et M.N. Teyssier) et un sur le site de Clermont (Y. Rialland).

Les problématiques aujourd'hui rencontrées sont celles liées à la mise en œuvre d'un nouveau logiciel à savoir la prise en main d'un nouvel outil qui modifie les habitudes de travail ou la reprise des dossiers qui sont plus ou moins bien passés lors du transfert d'une base à l'autre. Indépendamment de ARP, des problèmes de réseau informatique DRAC viennent ralentir l'affichage des écrans de saisie. Les bugs temporaires sont signalés à Paris au fur et à mesure. Il communique également sur les évolutions futures de cette application, évolutions résultant notamment de l'adaptation à la loi LCAP.

Les mesures d'accompagnement de la SDA sont la mise en place d'une assistance en ligne (un agent y a eu recours) mais aussi en visio-conférence. Cela a été réalisé pour le site de Clermont le 4 juillet.

Pour conclure, le déploiement d'ARP nécessite une conduite du changement avec des impacts liés à sa mise en place, l'objectif étant bien d'améliorer le suivi des dossiers et de faciliter ce suivi pour les agents.

Emilie Thomas indique qu'au-delà de la complexité du logiciel, le formateur a précisé qu'il y avait toute une organisation, une nouvelle chaîne opératoire, du service à mettre en place. Cette conduite du changement est donc réelle : le qui fait quoi à quel moment est important. Une note a été demandée par les agents du service afin d'organiser le travail au sein de cette base de données. L'organisation suscite aujourd'hui un certain nombre de tensions.

Jean-Philippe Sévilla complète les propos en indiquant qu'il faudra vérifier si ce logiciel fluidifie réellement le travail des agents et notamment celui des agents administratifs. Les échos montreraient que le temps de traitement des dossiers est plus important.

Michel Prosic l'interroge sur la provenance de ces éléments.

Jean-Philippe Sévilla indique que ces propos viennent d'agents du SRA sur le site de Lyon.

Michel Prosic indique qu'il s'est entretenu, à plusieurs reprises, avec les agents du SRA et que cette évolution du temps de traitement semble être liée au déploiement. Il informe qu'il s'est aussi rapproché de la DRAC Bourgogne-France-Comté qui a expérimenté cette application et qu'une fois la bascule « digérée », le temps de traitement n'est pas supérieur. Il conviendra évidemment de l'évaluer. Il rappelle également que l'objectif premier d'ARP est de sécuriser les actes qui émanent de l'archéologie préventive ; il s'agit d'un domaine sensible en termes de contentieux. L'intérêt du logiciel est donc de cadrer l'ensemble des procédures avec des courriers types. La difficulté vécue actuellement est la ré-interrogation de l'outil liées aux décrets d'application de la loi LCAP qui nécessite encore aujourd'hui un traitement hors outil. Il retient donc la note demandée par les agents et demandera au directeur de pôle que cette note sorte.

Bailla Aïssou rejoint cette demande de note, précise et claire, visant à harmoniser les méthodes de travail, comme cela a été fait pour la chaîne de la dépense.

Jean-Pierre Jollivet s'interroge sur les délais de mise en place d'un logiciel et sur les développements encore nécessaires mais également sur les moyens budgétaires.

Michel Prosic pense qu'il y aura un nouveau marché afin de prendre en compte les évolutions nécessaires et qu'à ce titre les moyens alloués seront définis.

Josiane Boulon signale que le logiciel Agrégée commence également à être vieillissant.

Guy Nicolas s'interroge sur les référents et/ou formateurs internes sur ce logiciel.

Michel Prosic indique que les formateurs sont issus de la sous-direction de l'archéologie, sous-direction qui les envoie en région pour former les agents. En parallèle, il y a des administrateurs du logiciel.

Guy Nicolas évoque également la possibilité de reporter le déploiement si des problèmes persistent comme celui en cours sur le poste de travail de l'agent ayant suivi une formation adaptée.

Emilie Thomas indique qu'un formateur spécifique a été mandaté pour l'agent en situation de déficience visuelle. L'écran a été adaptée. Sur le deuxième point, il n'est pas possible de différer ce déploiement dès lors qu'il n'y a plus d'autres accès.

Point 8 : Questions diverses

Michel Prosic propose de reprendre les questions dans l'ordre proposé en début de séance et tout d'abord la proposition d'un CHSCT de site à Clermont-Ferrand avec

comme points l'accès aux personnes en situation de handicap, la sécurité incendie, la climatisation de l'UDAP 63 et l'occultation de la verrière de Chazerat 2.

Emilie Thomas indique que les représentants du personnel du site de Clermont-Ferrand ont eu une réunion en début de semaine avec l'administrateur du site et le responsable du pôle architecture et patrimoines afin de débiter les échanges.

Bailla Aïssou y est favorable dès lors que ces questions sont spécifiques.

Gérald Gervais précise que les problématiques mentionnées nécessitent en effet un CHSCT local. Il conviendrait selon lui de prioriser les dossiers selon l'urgence et l'importance de ceux-ci et de trouver une date raisonnable afin que les informations relatives à ces sujets soient précises.

Michel Prosic trouve qu'il est important de définir le bon tempo. Il faut ouvrir les dossiers et obtenir certaines réponses. Il précise aussi que la sécurité incendie est le premier dossier qu'il a abordé avec l'administrateur de site. Il lui semble pertinent de viser fin octobre afin de discuter concrètement des dossiers.

Jean-Pierre Jollivet indique que la question de l'accessibilité date de 14 ans. Dans ce cadre, il doute de possibles avancées.

Serge Rongier précise qu'un moteur de la climatisation est en panne et qu'un devis est en cours de réalisation. Pour l'accès, le dossier a été envoyé en préfecture après diagnostic de la DDT. Une proposition chiffrée a été réalisée.

Michel Prosic veut que des réponses concrètes soient apportées. S'agissant de la question d'accessibilité, il indique que les diagnostics ont été réalisés dans l'ensemble des administrations au début des années 2010 dans le cadre d'une campagne nationale. Il mentionne aussi la question MH, cette réglementation étant prise en compte dans ce dossier. Il convient de reprendre la procédure pour faire un point sur cette question.

Guy Nicolas indique que M. Mignerey a des éléments assez précis sur cette thématique. Il demande à ce que la redistribution des bureaux soit aussi mentionnée lors du prochain CHSCT et que le dossier relatif à la détection incendie soit accéléré. Il s'inquiète des conséquences possibles en cas de départ de feu, précisant qu'il serait en effet fâcheux que le bâtiment le plus emblématique de Clermont-Ferrand subisse le même sort que le Parlement de Bretagne, à Rennes, entièrement détruit par le feu dans la nuit du 4 au 5 février 1994. La protection incendie de la partie moderne doit être rénovée mais il conviendrait d'inclure la protection de Chazerat 1.

Serge Rongier mentionne l'obligation de remplacer toutes les têtes de détection ioniques et la centrale par la même occasion. Le remplacement a été chiffré ; le raccordement de Chazerat 1 devrait être possible. Sur Chazerat 1, il mentionne qu'un déclenchement manuel est aujourd'hui possible.

Guy Nicolas propose par exemple et même à titre transitoire de mettre en place un produit de détection incendie avec report d'alarme sur smartphone.

Jean-Pierre Fabre indique qu'il faudra être vigilant sur la conformité du dispositif choisi et ce, en lien avec la commission de sécurité. S'agissant de la question de l'accessibilité, il convient d'avoir une véritable réflexion de fond et global en lien une nouvelle fois avec la commission de sécurité.

Michel Prosic valide, au regard de ces éléments, la tenue d'un CHSCT local.

Guy Nicolas revient ensuite sur le prochain accueil d'agents de l'INRAP au sein du dépôt des Martres de Veyre.

Emilie Thomas indique qu'une expérimentation est en cours : il s'agirait de confier aux agents de l'Inrap, en cours de reclassement professionnel la gestion des collections des centres de conservation et d'étude ciblés par la sous-direction de l'archéologie. Une convention serait à ce titre en cours de signature entre le ministère et l'Inrap. Il y aurait 7 agents pour 4 à 5 ETP. Il s'agit dans un premier temps d'un porter à connaissance des membres du CHSCT dès lors qu'il pourrait y avoir une réelle question d'organisation du travail et ce, dès le 1^{er} septembre.

Michel Prosic précise qu'il y a aujourd'hui en France un retard sur les collections. L'Etat devient aujourd'hui propriétaire de 100 % des découvertes du sous-sol. Dès lors, il y a les questions du stockage, de conservation, d'études et de la mise à disposition de ces collections issues des fouilles d'archéologie préventive. Il indique également que le métier d'archéologue est un métier âpre physiquement et qu'il est nécessaire de proposer d'autres missions à des archéologues de terrain dans le cadre de reclassement pour avis médical. Par ailleurs, les centres de conservation et d'études sont sous-exploités par rapport au potentiel. Dès lors, cette expérimentation va dans le bon sens. Il mentionne qu'il a prévu de regarder ce sujet de près avec le chef du service régional de l'archéologie et la sous-direction de l'archéologie.

Emilie Thomas abonde dans le sens de ce besoin de gestion de collections et trouve l'expérimentation intéressante. Elle précise qu'il y a quatre régions pilotes. Elle s'inquiète en revanche sur un possible échec de cette expérimentation si elle n'est pas menée correctement. Le calendrier énoncé ne semble ainsi pas propice.

Michel Prosic pense que la quantité et la qualité des objets nécessitent d'avoir des agents techniquement formés et que l'accueil de ce personnel ne peut-être qu'une plus-value. Il s'engage à tenir informé les agents par le biais du secrétaire général, du directeur de pôle ou du conservateur régional de l'archéologie.

Emilie Thomas indique en outre que le site n'est aujourd'hui pas opérationnel. Il manque du mobilier et le site est classé en établissement recevant des travailleurs (ERT) et non en établissement recevant du public (ERP) bien que le dossier soit en cours.

Michel Prosic précise que tant que le site ne sera pas aux normes et en règle, il ne sera pas en capacité d'accueillir.

Jean-Pierre Fabre précise qu'il est nécessaire de déterminer la responsabilité sous laquelle se trouveront les agents afin de savoir s'il convient d'intégrer cette activité au DUERP.

Guy Nicolas se réjouit de l'opportunité que des scientifiques s'intéressent à ces objets. Il mentionne toutefois le container contenant des ex-voto chimiquement dangereux et le fait que les agents devront être correctement équipés. Il propose aussi que ce lieu, qui accueille aussi un centre d'actions sociales, devienne un lieu plus ouvert aux publics.

Emilie Thomas mentionne une suite sur les logiciels.

Jean-Philippe Sévilla inscrit cela dans la question du service documentaire et de son devenir. L'arrêt de l'utilisation de logiciels aujourd'hui est probable ; ils devraient être remplacé par un logiciel libre. Il s'interroge donc sur le calendrier de remplacement, le logiciel choisi et ce, afin d'anticiper le travail en amont de ce remplacement. De manière plus générale, une interrogation sur le devenir de ce service est possible, cette fonction étant un peu moribonde.

Michel Prosic annonce plus globalement que la DRAC va revenir au pack office.

Isabelle Puech mentionne l'intervention du formateur lors du stage guide-file serre-file. Certains points ont été évoqués et elle souhaite ici les formaliser. Les interrogations

portent sur l'identification de la personne en charge de couper la centrale électrique, sur les espaces d'accueil sécurisés pour les personnes en situation de handicap. Elle demande également le retrait de la liste de sauveteurs secouristes du travail, présentes sur les panneaux au dos des portes des bureaux du site de Lyon et non mises à jour et donc pas pertinentes.

Michel Prosic la remercie de cette alerte.

Jean-Pierre Jollivet souhaite rappeler qu'au 1^{er} octobre, l'UDAP de l'Allier aura perdu 33 % de ses effectifs se retrouvant ainsi à 4 au lieu de 6.

Gérald Gervais précise que l'adjoint au chef de service quitte l'UDAP 03 au 31 août 2017 à la suite de la réussite au concours de maître-assistant (pour rappel, l'adjoint était contractuel). La fiche de poste a été publiée dès l'admissibilité connue mais qu'à ce jour, aucun candidat ne s'est manifesté. Cette question sera également abordée prochainement avec le chef de service et le secrétaire général. De manière plus générale, il indique que la problématique de recrutement des AUE est une problématique nationale. S'agissant du départ à la retraite de Mme Edith Chirol, la fiche de poste a été publiée en interne au ministère de la culture et à l'interministériel. Il semble qu'une entrée externe se dessine et dans ce cas, le recrutement n'aura pas lieu avant 2018.

Isabelle Cistac informe les membres du CHSCT de la finalisation de l'aménagement de poste d'un agent, aménagement débuté en août 2013 et finalisé en juin 2016 avec une prise en charge à 100 % par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Michel Prosic la félicite.

Sandrine Vernemouze demande un point sur le recrutement du chef de service de l'UDAP du Cantal

Gérald Gervais indique que Régis Delubac assure son propre intérim actuellement. S'agissant du poste, aucun candidat ne s'est manifesté.

Jean-Pierre Jollivet attire l'attention des membres sur le fait que l'ensemble des petits services sont fortement impactés dès qu'un poste est vacant.

Michel Prosic informe les membres sur la volonté affichée par la direction générale des patrimoines de travailler spécifiquement sur cette problématique des architectes des bâtiments de France, volonté qui s'est démontré lors du dernier passage de l'inspection générale. Il s'agit d'une véritable préoccupation du ministère.

Dans notre région, il mentionne les derniers mouvements en interne, tant dans la Haute-Loire que dans le Puy de Dôme. Il y a une véritable mobilisation sur cette question mais l'attractivité des territoires et le peu d'ABF disponibles sont des éléments importants à prendre en compte.

Michel Prosic remercie l'équipe RH pour la qualité du dossier fourni ce jour et clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants et en souhaitant bonne route aux agents retournant chez eux en voiture.

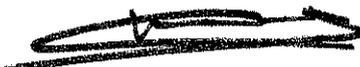
La séance est levée à 15h30.

Michel Prosic



Président de la séance

Emilie Thomas



Secrétaire du CHSCT conjoint

